

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Passation d'avenants de prolongation au marché de prestation de transport des bennes et de traitement des déchets provenant des déchetteries de l'agglomération et du site d'Emmaüs (bas de quai)

• date de convocation le 09 juin 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

• conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération n° 099-17

objet **RS - Passation d'avenants de prolongation au marché de prestation de transport des bennes et de traitement des déchets provenant des déchetteries de l'agglomération et du site d'Emmaüs (bas de quai)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés, expose que le marché de réalisation de la prestation de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2013-2017 s'achève au 1^{er} juillet 2017.

En complément, en cette année 2017, le marché de gestion des hauts de quai (prestataire Trialp) s'achève au 30 novembre 2017.

La prolongation jusqu'au 30 novembre du marché de réalisation de la prestation de mise à disposition et d'enlèvement des bennes et de traitement des déchets provenant des différentes déchetteries de l'agglomération permettra de consulter en même temps (par deux lots) la gestion des hauts de quai et la gestion des bas de quai. Cette concordance pourra permettre à certaines entreprises ou groupement d'entreprises d'optimiser leurs réponses aussi bien techniquement que financièrement.

Ainsi, la gestion quotidienne des sites s'en trouvera améliorée et pourra engendrer des économies financières, des améliorations techniques et un service à l'utilisateur amélioré.

De plus, la prolongation permettra également d'intégrer la déchetterie de Le Châtelard, en gestion par Chambéry métropole - Cœur des Bauges depuis le 1^{er} janvier 2017. Des travaux de réaménagement de la déchetterie ont été engagés par l'ancienne Communauté de communes de Cœur des Bauges. Ceux-ci se termineront fin août 2017. Elle permettra d'avoir un retour d'expérience non négligeable sur le fonctionnement du futur site et, ainsi, de l'intégrer au mieux dans les marchés de gestion des hauts et bas de quai des déchetteries.

Le coût engendré par cette prolongation s'élève à environ 682 755 € HT pour une prestation inchangée, soit une augmentation d'environ 8,3 % du montant initial du marché.

Afin d'assurer la continuité du service en attendant la consultation simultanée des deux marchés, il est proposé que la prestation actuelle de gestion des bas de quai, réalisée par différents prestataires, soit prolongée, par avenant n° 2 pour le lot 1 et par avenant n° 1 pour le lot 2, de cinq mois à des prix restant inchangés.

Vu l'article 4 alinéa 2-IV des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1^{er} juin 2017,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 16 mai 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de prestation de transport des bennes et de traitement des déchets, ayant pour objet la prolongation pour une durée de cinq mois, soit jusqu'au 30 novembre 2017 à des prix inchangés,

Article 2 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au lot 2 du marché de prestation de transport des bennes et de traitement des déchets, ayant pour objet la prolongation pour une durée de cinq mois, soit jusqu'au 30 novembre 2017 à des prix inchangés,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 4 : dit que suite à erreur matérielle, les deux avenants n° 1 respectifs précédents sont abrogés,

Article 5 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 099-17

Objet de l'acte :	RS - Passation d'avenants de prolongation au marché de prestation de transport des bennes et de traitement des déchets provenant des déchetteries de l'agglomération et du site d'Emmaüs (bas de quai)
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	15 juin 2017
Annexe :	Projet d'avenant lot 2;Projet avenant lot 1;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H18935H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18935H1

Date de transmission en Préfecture :	23 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	23 juin 2017